

5 février 2013 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche, à Paris le 5 février 2013.

Madame la ministre,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Je ne sais pas lequel de Serge HAROCHE ou de moi-même est le plus impressionné. Lui de me recevoir ici au Collège de France, dont je suis, par les fonctions que j'exerce, le protecteur et moi-même, venant ici dans cet amphithéâtre où tant de personnages illustres ont pu diffuser la connaissance et le savoir.

Il n'est sans doute pas de plus grand honneur pour un pays que de voir l'un de ses ressortissants recevoir le prix Nobel. Serge HAROCHE, vous nous avez donné cette fierté il y a quelques mois. Cette distinction récompensait vos qualités de chercheur, l'ampleur de vos découvertes, le prestige de votre laboratoire vous l'avez rappelé puisqu'avant vous Alfred KASTLER et puis Monsieur COHEN-TANNOUDJI qui est ici ont reçu la plus haute distinction. Mais c'est l'enseignant exceptionnel qui était également consacré par le prix.

Vous avez en effet travaillé dans quatre grandes institutions.

L'École Normale Supérieure : nous y étions il y a quelques minutes et vous m'avez fait visiter votre laboratoire. J'ai été surpris par l'exiguïté des lieux, la vétusté des salles et j'imagine que si l'on m'avait fait cette visite c'était à dessein ! Puis ensuite je suis tombé sur cette machine improbable, incroyable, invraisemblable qui est la vôtre et qui a permis que vos recherches deviennent autant de découvertes.

La seconde institution est le CNRS et je salue ici ses dirigeants. Puis l'université Pierre et Marie Curie. Vous savez que le jour de ce que l'on appelle l'installation pour le président de la République, j'avais tenu à rendre hommage à Marie Curie, puisqu'il s'agissait de donner le symbole de cette Présidence à travers le soutien que je voulais accorder à la recherche.

Et enfin le Collège de France où nous nous retrouvons aujourd'hui. Collège de France dont je suis le protecteur et qui doit sa création à François 1<sup>er</sup>, créé donc en 1530 pour abriter un enseignement ouvert, libre, affranchi des dogmes. Près de cinq siècles après, ce Collège est resté fidèle à cet esprit. Il détermine librement, je le disais, l'intitulé de ses chaires, sans se soumettre aux divisions entre disciplines scientifiques ce qui lui permet d'être à l'avant-garde de la définition même des nouvelles disciplines. Ce lieu d'excellence est exceptionnel puisqu'il s'adresse à tout le monde, et c'est une fierté pour chaque citoyen de penser qu'il peut être élève du Collège de France.

Ce Collège n'a pas à proprement parler de étudiants. Ceux qui ont envie d'apprendre peuvent franchir la porte, ils y sont les bienvenus. Comprennent-ils tous ce qui est enseigné ici ? Nul ne le sait puisque personne ne fait la vérification : il n'y a pas d'examen. Mais c'est le plus beau des symboles qu'il ait été susceptible de livrer : symbole d'une science mise à la disposition de tous. Le prix Nobel qui vous a été décerné nous a rappelé cette évidence, cette exigence : le prestige d'une nation, son rayonnement, son influence, ses performances sont indissociables de notre enseignement supérieur et de notre recherche.

Investir dans le savoir, surtout dans les moments où les moyens financiers sont rares, c'est préparer la France de demain. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, quelle que soit la rigueur

préparer la France de demain. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, quelle que soit la rigueur des temps, de sanctuariser le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2013. Je vous demande de mesurer ce que représente cet effort. Non pas pour ceux qui en décident, mais pour le pays. Dans un contexte où tous les ministères et toutes les administrations sont appelés à des sacrifices, j'ai veillé à ce que cette priorité puisse être respectée. Nous allons la traduire par un certain nombre de décisions dont l'augmentation de 1000 emplois par an dans l'enseignement supérieur. Si y a un autre ministère qui peut se targuer de la même protection c'est celui de l'éducation nationale, parce que c'est la même volonté.

La recherche sera par ailleurs l'un des premiers secteurs auxquels seront consacrés les investissements d'avenir - issus du grand emprunt lancé par mon prédécesseur - et j'ai demandé que soit accélérée la mise en œuvre des programmes définis dans ce cadre parce que nous devons amplifier l'effort et gagner du temps.

Cette volonté budgétaire n'est pas sans contrepartie. Non pas qu'il y ait je ne sais quelle négociation ou quelle exigence, mais parce que nous avons besoin d'évaluer.

C'est pourquoi j'ai souhaité que soit préparée une loi portant sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Ce projet qui est en cours de élaboration, mais dans la phase conclusive après les assises qui se sont déroulées poursuit deux objectifs.

Le premier est la réussite des étudiants, avec une clé : éviter les spécialisations précoces. Nous devons aider tous nos étudiants à construire leur projet personnel en leur laissant le choix de leur orientation en premier cycle. Cela vaut aussi pour les licences parce que nous voulons que les formations puissent conduire à de véritables métiers. De meilleurs résultats dans les trois premières années des études supérieures permettront d'augmenter le nombre d'étudiants en master. L'idée est que chaque étudiant qui fait confiance à l'université en s'y inscrivant puisse au terme d'un processus connaître la réalisation de l'objectif qu'il s'était donné.

La seconde idée du projet est le décloisonnement, entre les disciplines, les cursus, mais aussi les établissements. Le paysage universitaire de la France est à l'image de la France, c'est-à-dire foisonnant, éclaté, multiple. Cela fait notre richesse cette diversité, mais cela aboutit aussi à des établissements parfois trop isolés et à des systèmes de collaborations croisées trop complexes. Je ne pense pas que nous puissions continuer ainsi. Nous ne pouvons pas sans cesse ajouter des structures aux structures, des strates aux strates, il faut là comme ailleurs simplifier. D'où l'idée de constituer des regroupements universitaires ayant une taille suffisante pour être des pôles intellectuels connus et respectés, pour pouvoir mobiliser des financements à la hauteur de la compétition mondiale.

L'un des enjeux du projet de loi sera donc de faciliter la constitution d'ensembles, rapprochant sans les confondre je m'en garderais bien les grandes écoles et les universités. Cette ambition existe dans toutes nos régions et elle doit être soutenue elle l'est déjà par les collectivités locales dont je salue l'engagement en faveur de l'université. Ce projet de loi offrira de nouveaux moyens juridiques pour organiser cette convergence tout en respectant la variété des situations. L'Etat lui-même devra être cohérent : il passera donc des contrats avec ces établissements, ces pôles, ces regroupements, comme avec chacun des établissements qui y sont associés.

Ce décloisonnement doit aussi contribuer à lier davantage l'université et la recherche. Serge HAROCHE est le symbole même de ce lien. Les organismes de recherche participeront aux ensembles universitaires et à leurs instances délibératives. Faire qu'il y ait des passerelles sera la meilleure façon que des personnels, des étudiants puissent participer à un projet puis ensuite à un autre, puissent passer d'une université à une autre, d'une discipline à une autre, d'un cursus à un autre.

Je veux également insister sur le besoin de notre pays de compter plus d'ingénieurs, et d'ingénieurs qui consacrent leurs travaux à la recherche et à l'innovation. Il y a déjà des projets de ce type : à Paris, à Saclay, à Grenoble et ils devront être encouragés. Je salue d'ailleurs l'effort engagé par les écoles d'ingénieurs pour augmenter leur pourcentage d'étudiants s'engageant en thèse. J'invite les écoles de commerce à s'inscrire dans cette même logique. La France manque de doctorats en marketing, en management de la production, en gestion et en optimisation fiscale je

pense que nous avons tout ce qu'il nous faut, mais nous ne pouvons pas simplement avoir cette perspective !

J'appelle surtout les entreprises elles-mêmes à reconnaître l'importance des travaux des chercheurs, des universitaires et la valeur des diplômes qui les consacrent. Comment accepter que dans un grand pays comme le nôtre que le plus haut gradé dans l'enseignement supérieur c'est-à-dire le docteur soit aussi peu reconnu sur le marché du travail ? Les études doctorales sont encore perçues comme un moment de spécialisation dont les seuls débouchés seraient académiques. On oublie que c'est aussi une formation professionnelle. C'est l'intérêt de nos entreprises de recruter des docteurs et je rappelle que le crédit impôt recherche devrait normalement les y inciter.

Mais l'Etat lui-même doit montrer l'exemple, il ne peut pas dire aux entreprises de recruter plus de docteurs et en même temps ne pas avoir des pratiques à la hauteur de cette ambition. Notre système de recrutement des cadres de la fonction publique est conçu via des concours avec des épreuves peu adaptées aux chercheurs. Moi-même qui ai vécu quelques épreuves de recrutement je ne parle pas sur le plan électoral, mais sur le plan universitaire pour rentrer dans la fonction publique il ne m'a jamais été donné de rencontrer des docteurs, des normaliens souvent, mais des docteurs assez peu. Nous devons là-aussi faciliter l'accès des docteurs de l'université aux carrières de la fonction publique, à l'image de ce qui se passe chez nos pays voisins en Europe.

L'esprit de cette réforme est de donner à nos universités toutes leurs chances dans l'émulation intellectuelle qui se situe maintenant, chacun le sait ici, à l'échelle mondiale.

Cette réforme s'appuiera sur un acquis qui a longtemps fait l'objet de discussions sans fin ou de fausses oppositions. Cet acquis c'est celui de l'autonomie. Je rappelle qu'Edgar Faure avait fait adopter ce principe il y a près de cinquante ans. Ce n'est pas ce qui peut nous diviser. Il l'avait fait adopter au lendemain d'événements qui avaient considérablement bouleversé le pays.

L'autonomie, c'est le fait de rapprocher les décisions des acteurs, en articulant ce qui relève d'une stratégie nationale, qui doit être pilotée par l'Etat, et ce qui est du ressort des volontés locales, définies par les établissements eux-mêmes.

L'autonomie, c'est la confiance. Celle que l'on accorde aux présidents ou aux directeurs des établissements et à leurs partenaires dans le monde économique, social et culturel, et surtout aux universitaires, aux personnels et même aux étudiants. L'autonomie, c'est le respect de la diversité des situations et des projets.

Cette autonomie doit être capable de conjuguer efficacité et collégialité. Efficacité, car les établissements et leurs conseils doivent pouvoir prendre des décisions importantes. Collégialité, parce que l'enseignement supérieur et la recherche ne peuvent avancer sans la mobilisation des professeurs et de l'ensemble des personnels comme des étudiants. Les mécanismes électoraux puisqu'il y en a internes aux universités seront modifiés en ce sens. Les personnalités du monde économique et social participeront également dans certaines conditions aux décisions des universités.

Je veux terminer mon propos, qui est un hommage à Serge HAROCHE mais aussi une reconnaissance au-delà de lui, du monde universitaire et du monde de la recherche.

Nous sommes dans la mondialisation. Elle vaut partout, elle vaut pour tous. La mondialisation est également pour les universités. Je ne parle pas des classements qui sont contestés et qui parfois ne correspondent pas à la réalité, qui ne doivent pas être notre obsession. Je parle de la mondialisation des performances, des résultats. Je parle aussi de la mondialisation des travaux.

Nous voyons bien qu'il y a des pays émergents, l'Inde, le Brésil, par exemple, qui développent des moyens considérables maintenant pour les systèmes de recherche. La Chine ne comptait il y a dix ans que 5 millions d'étudiants. Elle en dénombre aujourd'hui 30 millions et 60 millions en 2020, avec aussi une priorité donnée à la recherche. Nous devons nous situer à la hauteur de cet enjeu.

D'abord en permettant aux étudiants français de se former, pour un temps, à l'étranger comme vous-même vous l'avez fait, Serge HAROCHE, puisque selon mes informations vous avez fait un post-doc à Stanford et enseigné à Harvard et à Yale.

Nous devons aussi donner l'occasion à des étudiants étrangers d'être accueillis en France. Nous avons abrogé une circulaire qui limitait l'accès à l'emploi des étudiants étrangers et qui finalement freinait cette mobilité. Je souhaite aussi que soient corrigés un certain nombre de défauts de notre système d'accueil parce que nous ne devons jamais perdre l'occasion d'accueillir un chercheur ou un étudiant prometteur. Vous m'avez présenté un de vos chercheurs qui vient d'Ukraine et qui a fait le choix de venir en France. Je me souviens de son témoignage et je ne veux pas l'utiliser à dessein mais il m'a fait part des lourdeurs administratives qui l'obligent à aller chercher un papier lorsque le temps qu'il devrait consacrer est d'abord pour sa recherche.

Nous devons, dans le même esprit, pouvoir assurer, pour les enseignements qui relèvent de conventions avec des universités étrangères ou de programmes européens, des cours dans d'autres langues que le français. Non pas que je ne veuille pas défendre le français nous avons même réintroduit un ministère de la Francophonie. Nous devons permettre aussi à des étudiants chinois, indiens ou américains, qui ne parlent pas assez bien notre langue, dans un premier temps, de pouvoir venir dans nos universités, de sinitier à notre culture et à notre langue pour ensuite la diffuser.

De la même manière, c'est en permettant aussi, en France, de suivre des enseignements dans des langues étrangères que nous pourrions donner plus de chance à nos propres étudiants, aussi bien dans nos universités que dans nos grandes écoles.

Enfin, je veux insister sur un point majeur qui est celui de l'attractivité de la recherche française. Nous devons aider les jeunes chercheurs français à poursuivre leur carrière en France, en facilitant leur installation en leur ouvrant des perspectives pour le financement de leurs travaux comme pour leurs échanges internationaux, en leur permettant de croire qu'en cherchant en France ils auront toutes les conditions pour réussir.

Car la recherche ce n'est pas une affaire de chercheurs, ce n'est pas simplement le domaine de l'enseignement supérieur des universités ou une responsabilité d'un ministère, la recherche c'est le levier du redressement de la France. C'est le seul pari que nous pouvons lancer avec quelques chances de le gagner à travers un effort que nous pouvons mobiliser ensemble.

En particulier la recherche fondamentale, qui n'est pas seulement l'une des fiertés de notre pays quand l'un des nôtres reçoit un prix Nobel, mais aussi une clef pour notre propre avenir.

Cette recherche fondamentale exige de la patience, du temps et puis cette volonté de chercher sans être sûr de ce que l'on trouvera, sans savoir à quelles « applications » le travail pourra servir. Cette recherche suppose aussi de la constance et vous en avez ici porté témoignage. Les véritables découvertes récompensent des années, des décennies, parfois une vie, parfois même plusieurs vies d'efforts. C'est par de tels cheminements, par de telles allées et venues que les plus grandes découvertes ont pu être accomplies.

Le progrès est une marche, qui suppose aussi une transmission de génération en génération votre laboratoire en est le plus bel exemple. Les chercheurs se transmettent leur savoir, leurs méthodes et la recherche est une histoire sans fin, à la fois d'un héritage et d'un dépassement, d'une continuité et d'une transgression, car il faut un moment de la rupture. Il faut savoir aussi prendre la mesure de ce qui a été fait avant. Rien n'est jamais achevé. Il faut savoir passer le témoin, former les plus jeunes et là-aussi vous avez montré le chemin.

Voilà pourquoi l'enseignement supérieur et la recherche sont indissociables. L'un et l'autre, permettent de faire avancer le pays, de faire progresser son économie, de combattre plus efficacement les maladies, de protéger davantage l'environnement, d'analyser aussi l'organisation des sociétés qui la composent. C'est pour cela que votre alliance est de ce point de vue remarquable, puisque vous êtes avec une femme qui poursuit des recherches de sociologie. C'est sur cette dernière réflexion que je veux terminer. La science doit rester la vocation de la France. Nous devons être une grande nation scientifique, ce qui veut dire attirer beaucoup plus de jeunes que nous le faisons aujourd'hui, vers les filières scientifiques et dans les filières scientifiques attirer encore davantage d'étudiants vers la recherche scientifique.

Il ne s'agit pas de croire à la science, la science n'est pas une religion. La science, ce sont des avancées, ce sont des constatations, ce sont des expériences, qui sont irréfutables.

C'est au nom de cette belle idée de la science, de cette grande idée du progrès et de cette

C'est au nom de cette belle idée de la science, de cette grande idée du progrès et de cette transmission dont vous avez été capable que les valeurs que je viens de rappeler honorent la distinction qui a été faite à Serge HAROCHE. Merci